



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance responsabilité civile

Question écrite n° 72237

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les déclarations des chiens de race rottweiler. Ces chiens, de catégorie 2, doivent obligatoirement être déclarés au commissariat de police ou à la mairie. Or, les assurances « responsabilité civile » ne les prennent plus en charge dans leurs clauses « animaux domestiques », ce qui incite à enfreindre la loi en ne déclarant pas l'animal. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre à tout propriétaire de rottweiler de pouvoir s'assurer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72237

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7623